

# Fiche de données de sécurité

## SECTION 1 IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

### MULTIFAK B EP 0, EP 1, EP 2, EP 3

**Utilisation du produit:** Graisse lubrifiante

**Synonymes:** 01070 MULTIFAK B EP 0, 01071 MULTIFAK B EP 1, 01072 MULTIFAK B EP 2, 01073 MULTIFAK B EP 3

#### Identification de l'entreprise

Chevron France  
Parc Les Algorithmes, Bâtiment Platon  
141-145, rue Michel Carré  
95815 Argenteuil Cedex  
France

#### Réponse aux urgences liées au transport

Europe: 0044/(0)18 65 407333

#### Urgence sanitaire

Europe: 0044/(0)18 65 407333

#### Informations sur le produit

Numéro de télécopieur: 0033 / 1 34 34 13 70

## SECTION 2 COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

COMPOSANTS	NUMÉRO CE	SYMBOLE / PHRASES DE RISQUES	QUANTITÉ
Huile minérale très raffinée (C15 - C50)	*	Aucun	80 - 94.99 % pondéral
Naphténate de zinc	234-409-2	Xi/R36/38, R52/53	1 - 5 % pondéral
**Zinc dialkyl dithiophosphate**	272-028-3	N/R51/53	1 - 2.4 % pondéral

\*Contient un ou plusieurs des numéros EINECS suivants : 265-090-8, 265-091-3, 265-097-6, 265-098-1, 265-155-0, 265-156-6, 265-157-1, 265-158-7, 265-159-2, 265-161-3, 265-169-7, 276-737-9, 276-738-4, 278-012-2. Le texte complet de toutes les phrases R figure en Section 16.

## SECTION 3 IDENTIFICATION DES DANGERS

**CLASSIFICATION:** Non classé dangereux en vertu des indications réglementaires de l'UE.

#### EFFETS IMMÉDIATS SUR LA SANTÉ

**Œil:** N'est pas présumé causer d'irritation prolongée ou significative aux yeux.

**Peau:** Le contact avec la peau n'est pas présumé nocif. Informations concernant les équipements sous haute pression : Si ce produit est accidentellement injecté à grande vitesse sous la peau, il peut causer des lésions graves. Après un accident de ce type, obtenir des soins médicaux le plus rapidement possible. Immédiatement après l'accident, la blessure sur le site d'injection ne paraît pas toujours grave, mais si aucun traitement n'est administré, le membre affecté risque une déformation ou l'amputation.

**Ingestion:** Non présumé nocif en cas d'ingestion.

**Inhalation:** Non présumé nocif par inhalation. Contient de l'huile minérale à base de pétrole. Peut causer une irritation respiratoire ou d'autres effets sur les poumons après une inhalation prolongée ou répétée des brouillards en suspension dépassant les limites d'exposition admissibles pour les brouillards d'huile minérale. Les symptômes d'une irritation respiratoire sont une toux et des difficultés respiratoires.

**EFFETS RETARDÉS OU AUTRES SUR LA SANTÉ:** Non classé.

**EFFETS SUR L'ENVIRONNEMENT:** Non classé.

#### SECTION 4 MESURES DE PREMIERS SECOURS

**Œil:** Aucune mesure de premiers secours particulière n'est requise. À titre préventif, enlever les verres de contact s'il y a lieu, puis rincer les yeux sous l'eau.

**Peau:** Aucune mesure de premiers secours particulière n'est requise. À titre préventif, enlever les chaussures et vêtements qui ont été souillés. Pour enlever ce produit de la peau, utiliser de l'eau et du savon. Mettre au rebut les chaussures et vêtements souillés ou les nettoyer avec soin avant toute réutilisation.

**Ingestion:** Aucune mesure de premiers secours particulière n'est requise. Ne pas faire vomir. À titre préventif, obtenir un avis médical.

**Inhalation:** Aucune mesure de premiers secours particulière n'est requise. En cas d'exposition à une quantité excessive de produit en suspension dans l'air, amener la victime à l'air frais. En cas de toux ou de difficultés respiratoires, obtenir des soins médicaux.

**Notes aux médecins:** Lors d'un accident avec un équipement haute pression, ce produit peut être injecté sous la peau. Un tel accident peut occasionner une petite plaie punctiforme, parfois sans saignement. Cependant, en raison de la force pénétrante, le produit injecté dans le bout d'un doigt peut être déposé dans la paume de la main. Dans les 24 heures, la victime souffre généralement d'une forte tuméfaction, d'une altération du ton de la peau et d'une vive douleur pulsatile. Il est recommandé d'administrer un traitement immédiat dans un centre d'urgence chirurgical.

#### SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

##### PROPRIÉTÉS D'INFLAMMABILITÉ:

**Point d'éclair:** 150 °C (302 °F) (min.)

**Auto-inflammation:** Non disponible

**Limites d'inflammabilité (d'explosivité) (% volumique dans l'air):** Inférieure: Non disponible Supérieure: Non disponible

**MOYENS D'EXTINCTION:** Éteindre les flammes avec de l'eau pulvérisée, de la mousse, de la poudre chimique ou du dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

##### PROTECTION DES POMPIERS:

**Instructions de lutte contre l'incendie:** Ce produit peut brûler, même s'il ne s'enflamme pas facilement. En cas d'incendie impliquant ce produit, ne pas entrer dans une zone d'incendie close ou confinée sans un équipement protecteur approprié, comprenant notamment un appareil respiratoire autonome.

**Produits de combustion:** Dépend fortement des conditions de combustion. Si ce produit entre en combustion, il peut dégager un mélange complexe de solides en suspension dans l'air, de liquides et de gaz, notamment du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone et des composés organiques non identifiés.

#### SECTION 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

**Mesures de protection:** Éliminer toutes les sources d'inflammation à proximité des substances déversées.

**Gestion des déversements:** Si cela peut être fait sans risque, interrompre le déversement. Endiguer le déversement de façon à empêcher une contamination accrue du sol, de l'eau de surface et des nappes souterraines. Nettoyer le déversement le plus tôt possible, en prenant les précautions figurant sous « Contrôle de l'exposition/protection individuelle ». Utiliser des techniques de nettoyage appropriées, comme le pompage ou l'application de matériaux absorbants et incombustibles. Lorsque cela est faisable et approprié, enlever la terre contaminée. Placer les produits contaminés dans des récipients jetables, puis jeter conformément à la réglementation en vigueur.

**Déclaration:** Signaler les déversements aux autorités compétentes, conformément à la réglementation en vigueur.

## SECTION 7 MANIPULATION ET STOCKAGE

**Emploi spécifique :** Graisse lubrifiante

**Mesures de précaution:** Si le produit est chauffé au-dessus de 49C (120F), des brûlures thermiques peuvent résulter du contact accidentel avec la peau ou les yeux. Porter un équipement de protection individuelle adapté si les mesures d'ordre technique ou les pratiques de travail ne sont pas suffisantes pour empêcher le contact. Certains produits chauffés peuvent dégager des vapeurs qui sont désagréables et provoquent des nausées et l'irritation des yeux et des voies respiratoires. Utiliser dans un endroit bien ventilé.

**Renseignements généraux sur la manutention:** Éviter toute contamination du sol et tout déversement de ce produit dans un système d'égouts ou de drainage, ainsi que dans une étendue d'eau.

**Danger statique:** Lors de la manipulation de ce produit, une charge électrostatique peut s'accumuler et engendrer une situation dangereuse. Pour minimiser ce risque, des mesures de liaison et de mise à la terre peuvent s'avérer nécessaires mais ne pas être suffisantes à elles seules. Examiner toutes les opérations susceptibles de causer la production et l'accumulation d'une charge électrostatique et/ou d'une atmosphère inflammable (notamment remplissage de cuve ou récipient, remplissage au jet, nettoyage de cuve, sondage, alternance de contenus, filtrage, mélange, agitation et utilisation de camions-citernes sous vide) et adopter des mesures d'atténuation appropriées.

**Avertissements sur les récipients:** Le récipient n'est pas conçu pour un contenu sous pression. Ne pas utiliser de pression pour vider le récipient car il risquerait de se rompre avec une force explosive. Les récipients vides contiennent des résidus de produit (solides, liquides et/ou vapeurs) et peuvent être dangereux. Ne pas pressuriser, couper, souder, braser, perforez, meuler ou exposer ces récipients à la chaleur, aux flammes, aux étincelles, à l'électricité statique à d'autres sources d'inflammation. Ils peuvent exploser et causer des blessures. Les fûts vides doivent être complètement vidés, correctement obturés et rapidement renvoyés à un centre de reconditionnement des fûts ou éliminés comme il se doit.

## SECTION 8 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

### GÉNÉRALITÉS:

Lors de la conception des mesures d'ordre technique et du choix de l'équipement de protection individuelle, tenir compte des dangers potentiels de ce produit (voir Section 3), des limites d'exposition pertinentes, des activités d'exploitation et des autres substances sur le lieu de travail. Si les mesures d'ordre technique ou les pratiques de travail ne suffisent pas à éviter l'exposition à des niveaux nocifs de ce produit, le port de l'équipement de protection individuelle indiqué ci-dessous est conseillé. L'utilisateur doit lire et comprendre toutes les instructions et restrictions fournies avec l'équipement, dans la mesure où la protection est habituellement assurée, pendant une durée limitée ou dans certaines circonstances. Se reporter aux normes CEN pertinentes.

### MESURES TECHNIQUES:

Utiliser dans un endroit bien ventilé.

### ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

**Protection des yeux et du visage:** Aucune protection oculaire spéciale n'est normalement requise. S'il y a des risques d'éclaboussures, il est prudent de porter des lunettes de sécurité avec protections latérales.

**Protection cutanée:** Aucune tenue protectrice n'est normalement requise. Lorsqu'il y a des risques d'éclaboussures, choisir une tenue protectrice adaptés aux opérations effectuées, aux exigences physiques et aux autres substances sur le lieu de travail. Les matériaux suggérés pour les gants de protection sont les suivants : Caoutchouc nitrile.

**Protection respiratoire:** Aucune protection respiratoire spéciale n'est normalement requise. Si les activités génèrent des brouillards d'huile, déterminer si les concentrations atmosphériques sont inférieures à la limite d'exposition professionnelle s'appliquant aux brouillards d'huile. Si ce n'est pas le cas, porter un appareil respiratoire homologué offrant une protection adéquate contre les concentrations mesurées de ce produit. Sur des appareils respiratoires à purification d'air, utiliser une cartouche-filtre pour particules.

Aucune limite d'exposition professionnelle en vigueur ne s'applique à cette substance et à ses composants. Consulter les autorités locales pour connaître les valeurs appropriées.

## SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

**Attention :** Les données ci-dessous sont des valeurs typiques et ne constituent pas une caractéristique.

## Fiche de données de sécurité

Seite 4 von 6

**Couleur:** Clair à brun  
**État physique:** Semi-solide  
**Odeur:** Odeur de pétrole  
**pH:** Non disponible  
**Tension de vapeur:** Non disponible  
**Densité de vapeur (air = 1):** Non disponible  
**Point d'ébullition:** Non disponible  
**Solubilité:** Insoluble dans l'eau.  
**Point de congélation:** Non disponible  
**Masse volumique:** 1 kg/m<sup>3</sup> @ 25°C (77°F) (Maxi)  
**Viscosité:** Non disponible  
**Viscosité:** Non disponible

**SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

**Stabilité chimique:** Ce produit est considéré stable dans des conditions de température et de pression normales et celles prévues pour le stockage et la manutention.  
**Incompatibilité avec d'autres produits:** Peut réagir au contact d'agents oxydants forts, tels que chlorates, nitrates, peroxydes, etc.  
**Polymérisation dangereuse:** Aucune polymérisation dangereuse ne se produit.

**SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****EFFETS IMMÉDIATS SUR LA SANTÉ**

**Irritation oculaire:** Le risque d'irritation oculaire est basé sur l'évaluation de données disponibles sur des produits similaires ou sur les composants du produit.

**Irritation cutanée:** Le risque d'irritation cutanée est basé sur l'évaluation de données disponibles sur des produits similaires ou sur les composants du produit.

**Sensibilisation cutanée:** Le risque de réaction cutanée est basé sur l'évaluation de données disponibles sur des produits similaires ou sur les composants du produit.

**Toxicité cutanée aiguë:** Le risque de toxicité aiguë par absorption cutanée est basé sur l'évaluation de données disponibles sur des produits similaires ou sur les composants du produit.

**Toxicité orale aiguë:** Le risque de toxicité aiguë par absorption orale est basé sur l'évaluation de données disponibles sur des produits similaires ou sur les composants du produit.

**Toxicité aiguë par inhalation:** Le risque de toxicité aiguë par inhalation est basé sur l'évaluation de données disponibles sur des produits similaires ou sur les composants du produit.

**INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES SUPPLÉMENTAIRES:**

Conformément à la Directive 94/69/CE (21e APT de la DSD), Note L, référence IP 346/92 : « Méthode d'extraction au DMSO », nous avons déterminé que les huiles de base utilisées dans cette préparation ne sont pas cancérogènes.

**SECTION 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES****ÉCOTOXICITÉ**

Cette substance n'est pas présumée nocive pour les organismes aquatiques. Le produit n'a pas été testé. La déclaration a été déduite des propriétés de ses composants individuels.

**MOBILITÉ**

Non disponible.

**PERSISTENCE ET DÉGRADABILITÉ**

Cette substance n'est pas présumée facilement biodégradable.

## Fiche de données de sécurité

Seite 5 von 6

Le produit n'a pas été testé. La déclaration a été déduite des propriétés de ses composants individuels.

**POTENTIEL DE BIO-ACCUMULATION**

Facteur de Bioconcentration (FBC): Non disponible.

Coefficient de Partage Octanol-Eau (Kow): Non disponible

**SECTION 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

Utiliser le produit conformément à son usage prévu et recycler si possible. Des services de collecte de produits pétroliers sont disponibles pour récupérer et éliminer les huiles usagées. Placer les produits contaminés dans des récipients appropriés, puis éliminer conformément à la réglementation en vigueur. Pour connaître les méthodes agréées de recyclage et d'élimination, contacter un représentant commercial ou les autorités sanitaires locales.

La codification selon le Catalogue européen des déchets (C.E.D.) est la suivante : 13 08 99

**SECTION 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

La description présentée peut ne pas s'appliquer à toutes les expéditions. Se reporter aux exigences supplémentaires de description (nom technique, par ex.) et aux exigences d'expédition propres au mode de transport ou à la quantité des réglementations sur les marchandises dangereuses pertinentes.

**Description d'expédition ADR/RID : NON RÉGLEMENTÉ EN TANT QUE MARCHANDISE DANGEREUSE POUR LE TRANSPORT AU TITRE DE L'ADR**

**Description d'expédition ICAO/IATA : NON RÉGLEMENTÉ EN TANT QUE MARCHANDISE DANGEREUSE POUR LE TRANSPORT AU TITRE DE L'ICAO**

**Description d'expédition OMI/IMDG : NON RÉGLEMENTÉ EN TANT QUE MARCHANDISE DANGEREUSE POUR LE TRANSPORT AU TITRE DU CODE IMDG**

**SECTION 15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES****LISTES RÉGLEMENTAIRES RECHERCHÉES:**

- 01=Directive UE 76/769/CEE : Limitations de la mise sur le marché et de l'emploi de certaines substances dangereuses.
- 02=Directive UE 90/394/CEE : Agents cancérigènes au travail.
- 03=Directive UE 92/85/CEE : Travailleuses enceintes ou allaitantes.
- 04=Directive UE 96/82/CE (Seveso II) : Article 9.
- 05=Directive UE 96/82/CE (Seveso II) : Articles 6 et 7.
- 06=Directive UE 98/24/CE : Agents chimiques sur le lieu de travail.
- 07=France INRS, Maladies professionnelles

Aucun composant de ce produit figure sur les listes réglementaires indiquées.

**INVENTAIRES DE PRODUITS CHIMIQUES:**

Tous les composants sont conformes aux exigences suivantes en matière d'inventaire chimique : EINECS (Union européenne), TSCA (États-Unis).

**CLASSIFICATION - ÉTIQUETAGE:**

En vertu des critères de la directive 67/548/CEE (substances dangereuses) et 1999/45/CEE (préparations dangereuses) : Non classé

**SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS**

**AVIS DE RÉVISION:** Cette révision réactualise les sections suivantes de cette fiche de données de sécurité :  
2

**Date de révision:** JUILLET 01, 2005

**Texte intégral des phrases R :**

R36 ; Irritant pour les yeux.

R38 ; Irritant pour la peau.

R51/53 ; Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

## Fiche de données de sécurité

Seite 6 von 6

R52/53 ; Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

**ABRÉVIATIONS SUSCEPTIBLES D'AVOIR ÉTÉ UTILISÉES DANS CE DOCUMENT:**

TLV - Valeur limite d'exposition (TLV)	TWA - Moyenne pondérée dans le temps
STEL - Limite d'exposition à court terme	PEL - Limite d'exposition admissible (PEL)
CVX - Chevron	CAS - Numéro du Chemical Abstract Service

Préparé conformément aux critères de la directive 2001/58/EC par la Chevron Energy Technology Company, 100 Chevron Way, Richmond, California 94802, États-Unis

Les informations ci-dessus sont basées sur les données dont nous avons connaissance et sont présumées exactes à la date de publication des présentes. Attendu que ces informations peuvent être utilisées dans des conditions échappant à notre contrôle et que nous pouvons ne pas connaître et attendu que des données apparues après les présentes peuvent suggérer des modifications de ces informations, nous déclinons toute responsabilité quant aux résultats de son utilisation. Ces renseignements sont fournis à la condition que les personnes qui en prennent connaissance déterminent elles-mêmes si le produit convient pour l'usage considéré.